Plagne

0 0,25 0,5 0,75 1 km

PLAN DE ZONAGE - COMMUNE DE PLAGNE

Zones agricoles
- A — Agricole
- Azh — Agricole à enjeux humides
- As — Agricole avec carrières souterraines

UTN
- UTN 1 — UTN Dinoplagne
- UTN 2 — UTN Catray

Prescription
- OAP
- Emplacement réservé
- Périmètre de captage d'eau
- Protection du commerce
- Câble urbain

Zones urbaines
- UCb — Centres bourg
- UCh — Hébergement touristique
- UCp — Centralité principale « coeur Valserhône »
- UCs — Centralité secondaire
- UDp — Dominant résidentielle - Morphologie à préservée
- UDs — Dominant résidentielle - densité significative
- UDm — Dominant résidentielle - densité moyenne
- UAi — Activité - industrielle
- UAm — Activité - zone mixte intégrant le commerce
- Uh — Hameaux
- UE — Equipements d'intérêt collectif

Liste des emplacements réservés

N°ER	Commune	Libelle	Surface en m2	Bénéficiaire
Aucun emplacement réservé				

Zones AU
- 1AUb — Centres bourg
- 1AUE — Equipements d'intérêt collectif
- 1AUDs — Dominant résidentielle - densité significative
- 1AUDm — Dominant résidentielle - densité moyenne
- 1AUDp — Dominant résidentielle - Morphologie à préservée
- 1AUAm — Activité - zone mixte intégrant le commerce
- 1AUAi — Activité - industrielle
- 2AU — 2AU

Zones naturelles
- N — Zone naturelle
- NPr — Protection historique
- NC — Carrières en exploitation
- NJ — Jardins partagés ou familiaux
- NK — Espaces ou équipements de loisirs possibles
- NZh — Zones naturelles humides
- NS — Naturelle avec carrières souterraines

Approuvé le 16 décembre 2021